

Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

Procès-Verbal

des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 MARS 2014 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Marcel SCHMITT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 24

Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Présents : M. Marcel SCHMITT - Maire, M. Alain BOCK, Mme Pascale FRITZINGER, M. Richard BARTH, M. Joël ACKER, Mme Nicole HALTER – Adjoint, M. Jean GORZELANCZYK, M. Théo BAUMULLER, M. Guy HEILIG, Mme Christel KUNTZEL, Mme Marguerite MICHEL, M. Dany BONELLI, M. Patrick LOGEL, Mme Madeleine BERNARD, Mme Nathalie JOTZ, Mme Cathy CLADY, Mlle Céline ROSSI, Mme Véronique LE MOIGN, Mme Dominique KUSTER, M. Rémy MEDER, M. Robert STAUDENMAIER, M. Etienne WEBER, M. Dany ZOTTNER et Mme Sabine BRUNNER.

Absents excusés : Mme Azia DEISS qui a donné procuration de vote à M. Marcel SCHMITT, M. Roland MAPPS qui a donné procuration de vote à M. Richard BARTH et Mme Lucienne SCHMITT qui a donné procuration de vote à M. Théo BAUMULLER.

Monsieur le Maire salue les conseillers municipaux ainsi que le public présent.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 3 février 2014 (N°2014DEL_0025)

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2014.

Monsieur Barth demande la parole pour lire la déclaration de **Monsieur Mapps** qui ne peut assister au Conseil Municipal aujourd'hui et qui lui a donné procuration.

Monsieur Barth donne lecture de la déclaration de Monsieur Mapps : « Ne pouvant malheureusement pas participer à cette dernière séance du Conseil Municipal, celle-ci étant d'ailleurs la première que je manquerai durant ce mandat électoral, je tiens à faire une dernière mise au point concernant la réunion du Conseil Municipal du 3 février 2014 sous le point n°1 de l'ordre du jour. Monsieur Zottner déclare, je cite « Je trouve inconcevable dans un Conseil Municipal qui vote quelque chose à l'ordre du jour qu'il y ait des personnes qui se permettent de faire fi de ce qui a été voté et qui s'en vont, c'est un manque de respect ». Monsieur Zottner a sans doute la mémoire courte car lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2009 sous le point n°1 de l'ordre du jour (Mise au point à propos de la motion sur l'éthique politique et morale), l'opposition, à savoir Mesdames Kuster et Rinie et Messieurs Meder, Weber et bien sûr Monsieur Zottner quittent la séance alors qu'il restait les 13 points à l'ordre du jour à traiter. Avant de vouloir faire la morale à d'autres personnes, qu'il surveille d'abord son propre comportement et ne juge pas les autres. Cela est aussi un manque de respect flagrant. Je ne voudrais pas terminer ce mandat sans vous remercier de tout ce temps que nous avons passé ensemble et je souhaite à tous une bonne continuation que ce soit dans votre vie privée, professionnelle et politique. Je vous remercie d'avoir écouté mon exposé. Roland Mapps. ».

Monsieur Zottner : « Est-ce que je pourrais savoir ce que cette déclaration vient faire dans l'approbation du procès-verbal ? Nous n'avions pas parlé de cela la dernière fois ».

Monsieur Barth : « C'est la dernière intervention que vous avez eue avec Monsieur Mapps ».

Monsieur Zottner : « Oui mais il n'a pas parlé de ça ? »

Monsieur Acker : « Si, c'est écrit dans le compte-rendu ».

Monsieur Zottner : « Pas sous cette forme-là, il y a des choses qui ont été rajoutées donc je ne sais pas ce que ça fait sous le point d'approbation du procès-verbal, que ça y figure en point « divers » je veux bien ou en « points rajoutés » mais pas au niveau de l'approbation du compte-rendu ».

Monsieur Acker : « Alors on va relire le compte-rendu tout à l'heure » ?

Monsieur le Maire : « Chaque personne est libre de faire des commentaires à l'approbation du procès-verbal, c'est celle de Monsieur Mapps et moi je considère qu'elle est faite et qu'on n'en parle plus ».

Monsieur Acker : « Pas de problème ».

Monsieur le Maire : « D'autres observations ? »

Il n'y a pas d'autres observations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le procès-verbal de la réunion du 3 février 2014.**

2. Désignation d'un secrétaire de séance (N°2014DEL_0026)

Monsieur le Maire propose que Mme Marguerite MICHEL continue d'assurer le secrétariat de séance et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE Mme Marguerite MICHEL comme secrétaire.**

3. Points rajoutés à l'ordre du jour

Monsieur le Maire : « Nous n'avons pas de point à rajouter à part 3 informations à donner ».

Monsieur Weber : « Je souhaiterais faire une intervention, c'est mon dernier conseil ce soir après 19 années de mandat donc j'aimerais juste dire quelques mots ».

Monsieur le Maire : « Très bien, aucun problème ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Moi je voudrais ajouter un point sur les procès en cours, un point sur la gagée des prés... »

Madame Clady : « Encore ?!! »

Monsieur Gorzelanczyk : « Eh oui, je suis un écologiste insatiable, il en reste encore à Schweighouse. Et un dernier point sur le bestiaire de Schweighouse ».

Monsieur le Maire : « Le bestiaire c'est quoi ? »

Monsieur Gorzelanczyk : « Le zoo ».

Monsieur le Maire : « Le zoo de Schweighouse ? Vous nous donnerez des explications par après ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Oui je vous en donnerai ».

Madame Kuster : « J'aimerais qu'on parle du cimetière qui est envahi par les lapins ».

Monsieur Meder : « J'aimerais également qu'on parle de la piste cyclable qui passe devant chez moi ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à rajouter les points précités à l'ordre du jour.**

ADMINISTRATION GENERALE

4. Débat d'Orientations Budgétaires (N°2014DEL_0027)

Conformément à la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barth** qui présente le DOB.

INTRODUCTION :

La loi du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, prévoit que dans notre Commune l'examen du budget soit précédé d'un débat sur les orientations budgétaires.

Non soumis à un vote, le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il doit permettre :

- > d'informer les élus sur la situation économique et financière de la Collectivité afin d'éclairer les choix qui présideront à l'élaboration du budget primitif,
- > de débattre des orientations politiques et budgétaires pour l'année à venir.

I. Le contexte économique

A) Le contexte général

Six ans après le début de la crise financière et économique, une accélération mondiale est attendue en 2014 (1.7 % en 2014 après 0.9 % en 2013). Cette croissance devrait être plus faible en zone euro. Cette amélioration tient à plusieurs facteurs :

- > les autorités ont décidé de donner plus de temps aux pays pour réduire leurs déficits publics,
- > la banque centrale européenne a continué à prendre des mesures pour tenter d'assouplir les conditions monétaires : baisse des taux, engagement à les maintenir faibles pendant longtemps,

B) La Loi de Finances 2014

La LF pour 2014 prévoit que le rétablissement des comptes publics repose à hauteur de 80 % sur la maîtrise de la dépense. Les Collectivités Locales sont plus que jamais associées à cet effort. Le PLF met ainsi en œuvre les dispositions prévues par le Pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet 2013. Les dotations diminueront de 1.5 milliards d'euros en 2014 et 2015. Cette réduction inédite portera sur la dotation globale de fonctionnement en repli de 3.3 % en 2014.

La hausse des taux de TVA en 2014 ainsi que la hausse des taux de cotisation à la CNRACL et à l'IRCANTEC impacteront nos dépenses.

II. Le contexte territorial

A) La Communauté des Communes de la Région de Haguenau

La politique d'investissement se caractérisera en 2014 par la prise en compte de grands projets structurants de notre territoire : l'aménagement de la nouvelle zone d'activités de la Sandlach, la restructuration du pôle d'échanges multimodal de la Gare de Haguenau et sans oublier, le soutien renforcé au nouvel office de tourisme de pays.

Pour autant, les crédits conséquents dégagés pour les grandes opérations ne compromettent pas la poursuite des investissements dans les domaines qui relèvent des équipements et des services de proximité, tels que la voirie ou le périscolaire sur Schweighouse s/M.

B) Le SIVOM de Schweighouse s/Moder et Environs

Les priorités se porteront pour 2014 vers :

- > l'achèvement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- > l'achèvement du PASA, la vente de la Maison de Retraite à l'EHPAD ainsi que la suppression de cette compétence
- > le lancement des 1ères études de Maîtrise d'œuvre et travaux liés à la lutte contre les coulées de boues.
- > garantir la pérennité des associations culturelles soutenues par le SIVOM

III. Situation financière de la collectivité

A) Rétrospective sur l'Exercice 2013 - FONCTIONNEMENT

Dépenses

Recettes

		Budget	Réalisé			Budget	Réalisé
011	Charges caract général	1 099 000	1 097 998	70	Produits et services	325 000	367 786
012	Charges personnel	1 844 500	1 844 452	73	Impôts et taxes	3 102 500	3 199 149
65	Autres charges	648 000	609 876	74	Dotations et subventions	597 000	551 485
66	Charges financières	306 000	239 485	75	Autres produits	228 000	155 404
67	Charges exceptionnelles	171 205	163 931	77	Produits exceptionnels	16 161	63 763
				013	Atténuations charges	80 000	69 725
		Total	3 955 742			Total	4 407 312

CAF BRUTE : 451 570 €

CAF NETTE : 347 900 €

Excédent 2012 : 281 338 €

1) Au niveau des Dépenses

Charges à caractère général : Les charges courantes regroupent les achats de fournitures, l'entretien de nos matériels et bâtiments ainsi que les locations et les charges d'assurance. Pour 2014, la mutualisation des

moyens et une commande publique optimisée restent d'actualité et devraient permettre d'enregistrer des économies.

Charges de personnel : Il est nécessaire d'avoir une maîtrise de ce poste. Les charges du personnel représentent, tout comme en 2012, 47 % des dépenses réelles, ce qui correspond à un ratio acceptable par rapport à des communes de même grandeur. L'élaboration du budget 2014 sur les dépenses du personnel tiendra compte des mesures prévues sur le plan national (augmentation de la valeur du point, reclassement, refonte des grilles indiciaires, notamment la revalorisation des catégories C, etc.....)

Autres charges de gestion courante : Conscient du rôle essentiel joué par les associations, l'enveloppe des subventions sera maintenue.

2) Au niveau des Recettes

Les produits du Domaine : sont principalement des recettes perçues au titre des mesures compensatoires versées par la CCRH dans le cadre du transfert de la voirie et des espaces verts.

Impôts et Taxes : Les recettes enregistrées sont restées stables. Il n'est pas envisagé d'augmenter les contributions directes en 2014. L'instauration des nouvelles taxes (Electricité et Publicité Extérieure) a impacté le budget de 200 K€ et par conséquent confirme les bons choix politiques pris.

Dotations : En légère baisse par rapport à 2012, ce poste montre bien que les perspectives ne sont pas à la hausse en matière de concours de l'Etat et démontre bien que les collectivités sont encore appelées à poursuivre leur effort de maîtrise des dépenses publiques et du déficit de l'Etat.

Autres produits : Tout comme en 2012, les revenus en provenance du parc locatif sont réguliers et permettent ainsi l'entretien de notre patrimoine communal. Cette année se rajouteront les recettes encaissées au titre de la location du COSEC.

B) Gestion de la Dette

Budget principal

Date	Désignation	Montant	Taux fixe	Durée	Capital	Intérêts	Encours 31/12	Annuité 2014	Observ
25/04/2013	Prêt HELVETIX III Réaménagé C.E	2 092 490.07€	5.60%	30 ans	28 388.97€	117 179.44€	2 092 490.07€	145 568.41€	
30/11/2013	Prêt n°9203107 C.E	2 000 000.00€	5.28%	30 ans	28 165.50€	105 048.42€	2 000 000.00€	133 213.92€	
28/11/2014	Prêt n°9203257 C.E	1 000 000.00€	5.28%	30 ans			1 000 000.00€		****
31/12/09	Prêt 00047244902 CCM Vallons	2 800 000.00€	4.20%	20 ans	108 093.05€	99 535.99€	2 410 086.45€	207 629.04€	

**** Fonds non débloqués (échéance trimestrielle). Totalité au plus tard le 28/11/2014

Budget Annexes Haslen/Krautgarten

Date	Désignation	Montant	Taux fixe	Durée	Capital	Intérêts	Encours 31/12	Annuité 2014	Observ
23/12/11	Prêt n°00047244903 CCM Vallons	1 100 000.00€	4.15%	5 ans		45 650.00€	1 100 000.00€	45 650.00€	Capital payable en 1x le 15/03/17
22/02/13	Prêt n°00061187103 CCM Vallons	700 000.00€	2.70%	3 ans		18 900.00€	700 000.00€	18 900.00€	Capital payable en 1x le 29/02/16

C) Recettes d'investissement en cours et attendues (*chiffres arrondies*)

Budget Principal

En cours de finalisation

- > Cession terrain Sonoco à la Sté HA IMMOBILIER : 118.000 €
 - > Cession terrain rue de l'Ecole (*anc. KOCH*) : 160.000 €
 - > Cession terrain Rue Château d'Eau (*Anc. MARTIN*) : 400.000 €
 - > Cession Immeuble 2, rue Wintershouse (*Anc. WOLFF*) : 130.000 €
 - ▶ En attente
 - > Mise en vente du logement 1 place M. Wendling (CMS) : 95.000 €
- Total : 903.000 €*

> *D'autre part, les opérations en cours avec l'OPUS du Bas-Rhin permettront sur les prochaines années l'exonération des pénalités à verser au titre de la loi SRU pour le manque de logements aidés (48.000 euros/an)*

- > FCTVA attendu 2014 sur travaux investissement 2012 : 120.000 €
- > Taxe d'aménagement (*ancienne TLE*) attendu 2014 100.000 €

Budget Annexes

En cours de finalisation

- > Cession des terrains acquis au lieudit Krautgarten : 867.000 €

En attente

- > Cessions d'une partie des terrains acquis au lieudit Haslen 3.000.000 €

D) Réalisations 2013 / Investissement

- > Achèvement des travaux restructuration de l'Ecole primaire
- > Travaux de réhabilitation Immeuble 55, rue Ohlungen (CMS et logts SEM)
- > Démarrage des travaux au CODEC
- > Travaux de démolition des Immeubles STRESSER, KNODERER et KOCH
- > Démarrage des travaux du pôle tennistique (aménagement et cours extérieurs)
- > Travaux de réaménagement de la Bibliothèque
- > Travaux de transfert du poste de Police vers la Mairie
- > Travaux de ravalement des façades de la Mairie
- > Réfection chemin le long de la Moder vers l' APP
- > Extension Columbarium au cimetière et aménagements abords
- > Enfouissement réseaux rue des Sports
- > Mise en place d'un panneau électronique d'informations
- > Acquisition des œuvres Refuge Terre et Eau ainsi que la Tour Potagère
- > Acquisition d'illuminations de Noël

- > Acquisition d'une tondeuse autoportée pour les Services Techniques
- > Acquisitions foncières (SCI Couronne, MULLER, LEH, LANOIX, HASENFRATZ, BATT, WILD, OTT, GRABENZEH, DEISS et Foncière du HAUT BARR,.....)
- > Budget Eau – Installation sur-presseurs réservoir Bocksberg
- > Travaux voirie CCRH – Fourche devant monument aux morts
- > Travaux voirie CCRH – Rue Lerchenberg
- > Travaux voirie CCRH – Ilot séparateur RD 85 – continuation piste cyclable

IV. Les orientations budgétaires 2014

Budget principal

BUDGET PRINCIPAL - Opérations	Subvention	Programmation 2014 TTC	Programmation 2015 TTC
Pôle tennistique + aménagement	15 000	250 000	1 000 000
Réhabilitation école primaire 2 ^{ème} tranche	15 000	250 000	
Restructuration CODEC		300 000	
Immeuble JUNG (CMS)	35 000	215 000	
Divers travaux et acquisitions salle Kaeufling		40 000	
Ecole maternelle Bocksberg – divers		25 000	100 000
Villa Bibliothèque 2 ^{ème} tranche	6 000	45 000	45 000
Tour potagère	2 000	20 000	
COSEC		20 000	
Raccordement périscolaire + études prog. Ecole		65 000	50 000
Acquisitions diverses Service Technique	3 000	25 000	25 000
Parc Informatique – divers		40 000	60 000
Acquisitions foncières et immobilières		150 000	50 000
Divers non affectés		50 000	50 000
TOTAL	76 000	1 495 000	1 420 000

BUDGET ANNEXE EAU – Opérations

Renouvellement des raccordements Eau rue d'Ohlungen – tronçon entre rue du Moulin et rue de la Rochette côté Pair

Opérations coordonnées avec la CCRH

Réaménagement et mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Rosenberg » rue d'Ohlungen

Aménagement cyclable le long de la Moder derrière le complexe sportif jusqu'au collège

Reprofilage de la rue des Faisans

Voie d'accès de la rue du Château d'Eau

Rue du Clausenhof

Construction périscolaire

CONCLUSION

Pour conclure, nous dirons que le budget 2014 devra se caractériser par :

- > La maîtrise des charges de fonctionnement
- > Des investissements ajustés sur l'évolution de nos recettes
- > Le souhait de maintenir la fiscalité des ménages à ses taux actuels

Monsieur le Maire signale que le débat est ouvert.

Monsieur Weber : Permettez-moi de faire quelques réflexions, tout d'abord sur la forme, on trouve que votre DOB est à la limite du digeste et manque de respect vis-à-vis des conseillers que nous sommes. Il n'y a aucun graphique, aucun tableau pour nous expliquer d'où l'on vient, vers où l'on va, vers où vont les tendances. A

croire que vos projections sont toutes mauvaises et que vous n'osez pas les communiquer pendant cette période électorale. En 2008, en période électorale également, quand j'étais adjoint aux finances, le DOB présenté en Conseil Municipal du 12 février 2008 était nettement plus transparent et nettement plus compréhensible pour faciliter le plus possible à tous les conseillers la compréhension de notre situation financière. On avait un tableau sur l'évolution de la CAF, sur l'évolution de l'endettement de la commune, sur l'évolution du personnel, un certain nombre de ratios financiers ramenés au nombre d'habitant et ce sur l'ensemble de notre mandature avec une projection sur les années à venir. Voilà, ça c'était pour la forme, venons-en au fonds. Comme vous terminez si bien votre DOB par la conclusion en disant « le budget se caractérisera par la maîtrise des charges de fonctionnement », malheureusement cela fait 6 ans qu'on entend cette phrase et c'est une phrase « bateau ». Bel engagement que vous n'êtes malheureusement pas arrivés à tenir depuis 6 ans. Regardez l'état de votre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire ce qui reste du budget de fonctionnement pour financer nos investissements, celui-ci a fondu comme neige au soleil, cela veut bien dire que vous n'avez pas maîtrisé vos charges de fonctionnement car je rappelle que cette CAF est ce qui reste comme argent disponible après avoir déduit l'ensemble des charges de fonctionnement. Sous le mandat précédent, entre 2002 et 2008, la CAF se situait en moyenne à plus du million d'euros, 926 000 € en 2002, 1 400 000 € en 2003, 976 000 € en 2004, 1 264 000 € en 2005, 690 000 € en 2006, 1 000 012 € en 2007 et à l'époque Monsieur le Maire, en tant qu'opposant, vous racontiez à la population comme quoi on allait tout droit à la catastrophe et aujourd'hui avec une CAF de 450 000 €, soit une détérioration de plus de 50% c'est vous qui avez emmené notre commune vers la catastrophe, c'est simplement inimaginable. Monsieur le Maire, après 6 ans de votre gestion, on est vraiment au bord du précipice, il faudra bien expliquer le pourquoi de cette dégradation en 6 ans de votre gestion et cette fois-ci vous ne pourrez plus vous retourner sur un quelconque héritage subi dont le responsable serait une fois de plus votre prédécesseur.

Autre chiffre que vous n'osez plus afficher, à savoir l'endettement par habitant, la moyenne pour les exercices de 2002 à 2008 fut de 640 € par habitant et ce sur une échéance de 15 ans et pas 30 ans. Et aujourd'hui tenez-vous bien celui-ci a plus que doublé, pour 2014 si on prend vos chiffres divisés par 5 000 habitants, Monsieur l'adjoint vous arrivez à 1 296 €, moi j'arrive à 1 378 €, bref on arrive à 1 300 € sur le budget principal et à 1 700 € avec le budget annexe et malheureusement ce n'est pas terminé car il y aura encore 1 million à débloquent en 2014, soit près de 2 000 € d'endettement par habitant et encore une fois pas sur 15 ans mais sur 30 ans. C'est tout simplement comme la CAF, cette dégradation est faramineuse. Vous vous rendez compte que même en doublant votre population, ce qui est bien évidemment une utopie, on n'arrivera toujours pas dans les ratios d'avant 2008 ? Alors une question Monsieur l'adjoint, quel est le solde de notre trésorerie actuelle ? Combien avons-nous en caisse ? »

Monsieur Barth : « 20 000 € ».

Monsieur Weber : « Je pose volontairement cette question parce que j'avais posé la même le 8 avril 2008, à l'époque vous veniez de prendre la gestion de la commune et vous avez été obligé de me répondre, c'est consigné dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2008, à l'époque il restait en caisse 1 600 000 € et un emprunt de 3 millions d'euros. Et aujourd'hui il y a 20 000 € en caisse et des emprunts à hauteur de 10 millions d'euros. Voilà donc, dégradation de la CAF, dégradation au niveau de l'endettement, autre faille dans votre DOB, ce sont les projections pour financer vos investissements futurs. Les ventes hypothétiques d'un certain nombre de vos acquisitions hasardeuses, permettez-nous très sincèrement d'en douter car si vous êtes tout aussi piètre négociateur dans la vente que vous l'êtes dans les achats et rien ne montre aujourd'hui le contraire, vous ne pourrez jamais tenir vos engagements.

Dernier sujet me concernant, à savoir les derniers contrats négociés avec la Caisse d'Epargne. Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur Barth, vous m'aviez à la fois fait un compliment, j'en suis honoré, et en même temps vous me brandissiez une menace. Vous disiez que c'était très bien que j'ai réussi à l'époque à négocier avec la Caisse d'Epargne un remboursement à capital constant et en même temps vous rajoutiez que si je ne l'avais pas fait, ça aurait été une faute professionnelle de ma part. Concernant les deux derniers prêts de la Caisse d'Epargne vous m'aviez même confirmé en commission des finances que vous aviez négocié du capital constant et au Conseil Municipal du 27 mai dernier vous avez affirmé solennellement, je cite « oui on a une clause qui est ouverte pour négocier à capital constant », et quand je vous avais interpellé sur les pénalités de sortie, vous m'aviez répondu « pour le capital constant il n'y en aura pas ». Alors au vu de votre intervention de la dernière réunion du conseil sur une éventuelle faute professionnelle de ma part, je me suis permis d'analyser vendredi dernier, ici en mairie, ces fameux contrats en détail, ces contrats que vous avez négociés. Alors cher collègue, je peux vous dire tout simplement qu'on vous a raconté des boniments, pour ne pas dire des mensonges parce qu'au vu de la rédaction actuelle de ces contrats, rien, je dis bien rien ne permet aujourd'hui de les transformer en capital constant et quand bien même on doit le faire un jour, ce

reprofilage serait assimilé à du remboursement par anticipation moyennant des pénalités de 6%. Alors Monsieur l'adjoint aux finances, non seulement vous racontez des mensonges et ça c'est pas bien mais en plus voilà une preuve de plus pour vous dire que vous nous critiquiez en 2008 c'était très facile, mais faire mieux, reconnaissez que vous n'y êtes pas arrivé, bien au contraire, où se situe alors la faute professionnelle comme vous l'avez insinué l'autre jour ? Votre CAF tend vers un niveau rendant impossible toute possibilité d'autofinancement et investissements futurs, de plus votre endettement explose avec des encours faramineux sur les 30 ans à venir et en prime nous avons d'énormes inquiétudes et de doutes quant à votre capacité de valoriser les sessions telles que prévu. Voilà le bilan de votre gestion financière après 6 années de mandat. Merci. Et pour les autres questions je passe la parole à Monsieur Zottner ».

Monsieur Zottner : « J'aurais plusieurs questions à poser et surtout au niveau des recettes. Vous marquez page 6 du DOB que les revenus en provenance du parc locatif seront réguliers et on sait qu'au niveau de ce parc locatif on a un certain nombre de personnes, comme par exemple le kiné qui va sortir de la location de la maison que nous avons achetée en viager, pour construire et donc à mon avis, ça fera une grosse perte au niveau des recettes. J'ai donc du mal à voir comment les revenus en provenance du parc locatif vont être réguliers surtout aussi que nous sommes en train de vendre en face l'appartement où était le Conseil Général. Vous nous dites également que cette année se rajouteront les recettes encaissées au titre de la location du COSEC et là aussi j'ai un peu de mal à comprendre, si vous pouviez nous expliquer... Comment en rachetant le COSEC et en voulant donner la gratuité à nos associations, chose qu'on a promise aux associations schweighousiennes, on peut avoir des recettes ? »

Monsieur Barth : « Lorsque vous parlez des recettes de location, effectivement, nous sommes en discussion avec le kiné pour sa sortie mais c'est une affaire qui n'est pas encore réglée, d'ailleurs s'il libère cet appartement, nous avons prévu qu'il prenne les deux appartements qui sont libres et qui se trouvent à droite en rentrant dans la cour, et donc on lui vendra le terrain. Pour l'autre appartement je vous signale quand même que le Conseil Général l'occupait à titre gratuit, il y a uniquement 70% des charges qui étaient remboursées ».

Monsieur Zottner : « Pour le kiné ce n'est pas du tout ce qu'on nous avait dit il y a quelques mois, il devait sortir de la maison et aller rue de l'Ecole pour construire là-bas ».

Monsieur Barth : « Si le kiné sort, l'appartement sera transformé et il y aura une location supplémentaire ».

Monsieur le Maire : « Ces débats sont vraiment stériles et je répondrai d'abord à Monsieur Weber puis à Monsieur Zottner. Déjà au dernier Conseil Municipal j'avais bien dit et précisé qu'on peut faire dire aux chiffres beaucoup de choses et surtout ce que l'on souhaite. M Weber, un fait qui n'est pas contestable, vous avez plombé les finances de la commune avec votre fameux prêt Helvetix. Quant nous avons entamé la renégociation avec la Caisse d'Epargne elle nous demandait 5 millions d'euros de pénalités pour le remboursement anticipé pour un capital restant dû d'environ 2,5 millions d'euros, vous entendez bien, 5 millions d'euros de pénalités ! Nous avons négocié âprement et durement pendant deux années de suite. Monsieur Barth était présent, Monsieur Mapps aussi. Nous étions dans des négociations difficiles avec les services fiscaux, la Préfecture, la Caisse d'Epargne et nous avons réussi à convaincre tout ce monde que l'application de ces pénalités ne passera pas à notre niveau. Résultat : Les pénalités ont été réduites à 100.000 € et nous avons transformé le restant en argent frais représenté par un prêt de 3 millions d'euros. Je suis persuadé que si vous étiez passé en 2008, vous auriez fait comme pour les 2 ou 3 précédentes renégociations ou chaque fois c'était pire. Vous auriez à nouveau négocié et vous auriez englobé ces pénalités dans une somme que vous n'auriez même pas annoncé au Conseil Municipal. La mise en place de ce prêt Helvetix que vous aviez renégocié en 2007, vous n'en n'avez plus jamais parlé en Conseil Municipal, cherchez moi la délibération. Vous vous rappelez de cette fameuse commission des finances où je vous avais dit « ne faites surtout pas ça » que j'ai d'ailleurs quitté puisque vous aviez déjà tout ficelé. Mais finalement, Monsieur Weber, cet endettement est-il tellement catastrophique ? 1200 ou 1300 € par habitant, ça représente quoi ? sur 30 ans ? Mesdames et Messieurs, actuellement vous remboursez à titre individuel 100 € par an pour la dette de Schweighouse, alors ça c'est dramatique, c'est catastrophique, ce n'est plus vivable d'après vous, et en prime nous avons les impôts locaux les plus bas de tout le département ».

Monsieur Weber : « Monsieur le Maire, je vous ai juste rappelé à vos bons souvenirs parce qu'avant 2008 vous aviez un discours encore plus arrogant que le mien alors que nous avons un endettement de 640 € par habitant ».

Monsieur le Maire : « Pour vous l'arrogance c'est quoi ? C'est quand on se parle franchement ? Et quand je parlais de situation catastrophique quand vous étiez en place, je ne parlais pas des finances, je parlais de vos orientations politiques, puisque vous, la maîtrise foncière ça ne vous intéressait pas du tout, vous avez laissé tout filer. Vous voulez que je vous rappelle l'histoire du terrain PREMAT ? Je connaissais mieux l'évolution de ce terrain que vous et l'ancien Maire de Schweighouse. Quand je m'imagine qu'on aurait pu avoir ce terrain à l'époque pour 600 000 €, par après vous avez voulu préempter et vous vous êtes faits débouter parce que vous avez préempté comme des novices ».

Monsieur Weber : « Monsieur le Maire, arrêtez de revenir sur le passé ».

Madame Clady : « Mais c'est vous qui avez commencé ! »

Monsieur Weber : « Aujourd'hui on est endetté, on n'a plus d'argent en caisse et qu'est-ce qu'ont les citoyens en face ? Que de l'immobilier et du foncier avec lesquels on ne sait pas quoi faire. La municipalité précédente avait au moins investi dans de l'équipement qui servait à l'ensemble de la population comme la salle Kaeufling, la Villa,... »

Madame Fritzinger : « Qu'est-ce qu'on a en face ? Une école rénovée qui ne l'avait pas été pendant 40 ans ».

Monsieur Meder : « Sans la toiture, l'isolement de la toiture, vous avez construit une cheminée, vous chauffez en bas et toute la chaleur par au-dessus ».

Monsieur le Maire : « Et pourquoi vous n'avez rien fait avant ? »

Monsieur Weber : « Ah et ça en plus ! Les économies d'énergie ça ne fait pas si longtemps qu'on en parle, tout ça c'était prévu aussi ».

Monsieur Acker : « C'est dans les années 80-90 qu'il fallait commencer à rénover les bâtiments. Le prochain bâtiment qui sera rénové ce sera sans doute la mairie parce que là aussi il y a des déperditions de chaleur et il y a un aménagement pour les personnes à mobilité réduite à faire. Pourquoi tout ça n'a pas été fait ? »

Monsieur Weber : « Et pourquoi ce n'est pas encore fait après 6 ans ? »

Monsieur Barth : « Monsieur Weber, effectivement j'avais parlé d'une faute professionnelle et c'était peut-être un peu dur mais c'était votre métier. Quand vous avez dit que vous avez renégocié, que vous avez demandé des capitaux constants, mais c'était votre métier, vous êtes bien d'accord avec moi ? »

Monsieur Weber : « Monsieur l'adjoint, vous nous aviez dit que vous aviez fait la même chose et au final ce n'est pas vrai, vous avez raconté des mensonges ».

Monsieur Barth : « Vous savez que nous étions en négociations avec ce prêt et qu'est-ce que ça veut dire négociation ? C'est une personne qui demande quelque chose et une personne qui veut payer moins, donc il faut qu'on se retrouve à un moment donné à un point ».

Monsieur Weber : « Oui ça on est d'accord ».

Monsieur Barth : « Donc ce prêt a été renégocié en fonction de cela, en plus nous l'avons rallongé sur 30 ans parce que ça nous arrangeait, c'est notre problème ».

Monsieur Weber : « Mais le 27 mai 2013 en Conseil Municipal vous avez affirmé le contraire, c'est tout ».

Monsieur Barth : « De toute façon un prêt comme celui-là, je peux le renégocier uniquement et éventuellement en mettant des capitaux constants mais autrement je ne peux pas le renégocier. Cette négociation est fixe, le calcul est fait, les pénalités sont réglées, un point c'est tout ».

Monsieur Zottner : « Oui mais pourquoi avoir affirmé la même chose le 27 mai ? »

Monsieur Weber : « Non pas la même chose, le contraire ! »

Monsieur Barth : « Si on en revient aux recettes Monsieur Zottner, au niveau du COSEC, il y a 19 000 € qui sont payés tous les ans par le collège et les 6 000 € supplémentaires que je vous ai annoncés, ce sont les autres associations qui ne sont pas de Schweighouse et qui utilisent le COSEC qui les payent. Les associations locales l'occupent à titre gratuit ».

Monsieur le Maire : « Je vais maintenant répondre à la question que vous avez posée pour le kiné puisque vous mettez en doute... »

Monsieur Zottner : « On ne met pas en doute, il y a juste un certain nombre d'informations qui n'ont pas été très claires et si elles l'ont été c'est que je n'ai rien compris ».

Monsieur le Maire : « Si le kiné quitte l'appartement qu'il occupe actuellement, il sera loué à quelqu'un d'autre. »

Monsieur Zottner : « Moi qui suis de temps en temps chez le kiné, je pense que quand il va sortir, le local étant dans un état plus que moyen, il va falloir faire un certain nombre de travaux avant de le relouer. Ce qui veut dire qu'il y aura des coûts supplémentaires et pas de location pendant ce temps-là. Je ne comprends pas comment on peut avoir des recettes globales avec des gens qui sont en train de quitter ».

Monsieur le Maire : « Nous sommes en négociation pour le bâtiment dans sa totalité, alors je ne veux pas trop m'avancer, vous aurez un programme, vous le lirez, nous sommes en négociations très avancées avec une sortie du kiné et transformation en appartement parce qu'il y a, en plus, la possibilité d'aménager le troisième niveau ».

Monsieur Zottner : « Ce qui est juste un peu gênant dans votre remarque c'est que vous avez à faire ici à un Conseil Municipal et si on ne peut pas dire des choses à un Conseil Municipal, je ne sais pas à qui on peut le dire ».

Monsieur le Maire : « Qui vous a interdit de le dire ? »

Monsieur Zottner : « Non c'est vous qui ne voulez pas divulguer toutes les informations que vous avez dans vos négociations, je pense que c'est un peu dommage pour le Conseil Municipal ».

Monsieur le Maire : « Mais ça viendra en son temps, aussi longtemps qu'il y a des négociations et que les projets n'ont pas abouti, je ne peux pas les passer en Conseil Municipal. Par ailleurs vous mettez en doute ma capacité à négocier en me reprochant de vendre aussi mal que j'achète, reprenez les chiffres. Nous aurons cette année 900 000 € de recettes pour des biens que nous revendons, ce sont des recettes qui sont pratiquement acquises puisque des engagements et des promesses de vente sont déjà signés, mais ça ne passera en délibération que lorsque les personnes concernées auront l'accord de leurs banques ».

Monsieur Zottner : « Ce qui mettait en doute vos capacités de négociateur c'est qu'on a quand même vu entre 2008 et 2014 un certain nombre d'achats, et je ne voudrais pas remuer le couteau dans la plaie, comme par exemple le CODEC qui a été acheté 3 fois le prix annoncé par les Domaines, ce qui, au niveau des négociations, n'est pas forcément le mieux. Je voulais revenir sur les recettes d'investissement et donc sur les 400 000 € de la maison Martin, vous nous dites que les 4 terrains ont été vendus ? »

Monsieur le Maire : « Oui à 395 000 € exactement ».

Monsieur Zottner : « Quant à moi, je n'ai rien à négocier ici. Je demande tout simplement en qualité de conseiller municipal un certain nombre de justificatifs et je crois que c'est mon droit de demander des choses par rapport à ces 400 000 € que vous en avez envie ou pas. Je voudrais maintenant revenir sur la cession d'une partie des terrains acquis au lieu-dit Haslen. Alors on a dans les recettes d'investissement ici 3 millions d'euros qui sont donc a priori, si je comprends bien la chose, des reventes de terrains pour le lotissement Haslen. J'ai bien compris que vous voulez mettre cela dans les recettes, ce qui est un peu plus gênant là-dedans c'est que dans des réunions publiques qui ont eu lieu dernièrement, Monsieur le Maire a annoncé qu'il n'y aurait pas de constructions avant quelques années sur ce lieu-dit Haslen, j'ai donc un peu de mal à

comprendre comment on arrive à mettre 3 millions de recettes dans ces recettes d'investissement là s'il y a des lotissements qui ne se construiront que, d'après ce que j'ai pu avoir comme information en retour, d'ici 5 ou 6 ans ».

Monsieur le Maire : « La réponse est toute simple, ce chiffrage s'est fait en se basant sur l'avis des Domaines qui nous est parvenu aujourd'hui. Ces ventes se feront le jour où il y aura de la demande, pour l'instant nous travaillons sur le projet Krautgarten et aussi longtemps que ce projet ne sera pas finalisé, on ne s'attaquera pas aux terrains du Haslen., ...».

Monsieur Zottner : « Je crois tout cela Monsieur le Maire, la seule chose que je ne comprends pas c'est que vous mettez dans le budget, un budget ce sont des recettes et des dépenses et pour équilibrer un budget il faut que les recettes et les dépenses soient équilibrées, donc si vous ne mettez pas en fonctionnement ce lieu-dit Haslen, donc si vous n'avez pas envie de le faire avant que le Krautgarten soit fait et ne nous voilons pas la face, le Krautgarten se fera cette année-ci et ça mobilisera 2014, alors comment vous pouvez mettre des recettes inexistantes sur 2014 si vous savez pertinemment que vous ne les aurez pas ? ça veut dire que vous savez déjà que le DOB que vous nous avez vendu est complètement irréaliste ou irréaliste ».

Monsieur Barth : « Ces 3 millions ne sont pas prévus pour le DOB de cette année, c'est en attente, on vous indique qu'on peut retirer 3 millions, je n'ai pas besoin de ces 3 millions pour le budget 2014 ».

Monsieur le Maire : « La valeur de ce foncier en nous basant sur l'avis des Domaines nous autorise à le chiffrer à 3 millions d'euros. Nous avons emprunté 1,1 million d'euros pour le budget annexe « Haslen » et nous avons obligation de le rembourser le 15 mars 2017, voilà c'est tout ! Nous vendrons juste ce qu'il nous faudra pour rembourser ce prêt in fine et si cela ne se produit pas il y aura moyen de renégocier et de reporter d'une année ».

Monsieur Gorzelanczyk : « En attendant vous avez supporté la trésorerie de ce futur lotissement à plein avec ce que cela implique, ça nous coûte très cher ».

Monsieur le Maire : « Mais ça c'est votre approche ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Ah ce n'est pas la vôtre ? »

Monsieur le Maire : « Non ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Comment vous faites pour financer votre trésorerie ? »

Monsieur le Maire : « On paye des intérêts c'est tout ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Mais vous avez décaissé le prix, ce prix se traduit sur votre trésorerie, ça fait que vous n'avez que 20 000 € en boîte, ce qui fait que Monsieur Barth est obligé de payer les fournisseurs au lance-pierres, quand il les paye... »

Monsieur Barth : « C'est ce que vous aviez dit dernièrement à quelqu'un en-dehors de Haguenau, que Monsieur Barth paye les factures en retard ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Vous êtes le Missi Dominici chargé de l'inquisition ? »

Monsieur Barth : « Ce n'est pas à vous de me faire des reproches ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Si, je vous en fais ».

Monsieur Barth : « Vous n'avez jamais rien fait de votre vie ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Vous avez ramené la CAF à un niveau indécent et là je suis parfaitement d'accord avec Monsieur Weber ».

Monsieur Barth : « C'est un discours de campagne que vous faites ».

Monsieur Gorzelanczyk : « C'est vous qui êtes en campagne, pas moi ! »

Monsieur Barth : « Puisque vous n'en n'êtes pas capable ! »

Monsieur Gorzelanczyk : « Oui et nous on a vu votre capacité ! »

Monsieur Barth : « Toute votre vie vous avez fait travailler des gens mais vous, vous n'avez rien fait ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Votre soi-disant CAF de 450 000 € c'est une misère et en plus elle est appuyée sur des béquilles et les béquilles c'est quoi ? C'est la taxe sur l'électricité, la taxe sur la publicité, etc... 200 000 € vous l'avez dit vous-même, en réalité la CAF elle est de 200 000 voire moins parce qu'elle est manipulée, vous trichez ».

Monsieur Barth : « Mais non ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Vous trichez, le résultat de la manœuvre, vous le savez d'ailleurs très bien, c'est qu'en face d'une CAF de 200 000 € vous avez 600 000 € en gros pour les annuités de 2014 à rembourser. Comment vous allez faire ? »

Monsieur Barth : « C'est faux ! »

Monsieur Gorzelanczyk : « Non vous ne pouvez pas ! Vous ne pouvez pas augmenter les impôts parce que vous avez déjà fait ce qu'il fallait, c'est pour ça qu'en conclusion vous dites « je souhaite ne pas augmenter les impôts » et encore vous ne parlez que des ménages, les entreprises vous vous en foutez, alors que l'actualité est aux entreprises plus que jamais ».

Monsieur Barth : « Quel discours ! Vous savez que la taxe sur l'électricité elle existe depuis 20 ans à Ohlungen ? »

Monsieur Gorzelanczyk : « La CAF a fondu, vous avez 200 000 € de CAF en face de 600 000 € d'annuités en année pleine ».

Monsieur Barth : « D'où c'est que vous tirez ces 600 000 € ? »

Monsieur Gorzelanczyk : « Mais je vais vous le dire, il y a en annuités 2014 145 000 € pour le 1^{er} prêt Helvetix, le 2^{ème} à la Caisse d'Epargne à 133 000 €, le 3^{ème} qui n'est pas encore débloqué mais qui finira par l'être fera 66 000 € plus les 207 000 €, ça vous fait 553 016 € d'annuités en face de quoi ? »

Monsieur Barth : « Dîtes-vous que là-dessus il y a des intérêts qui sont déjà passés dans le budget de fonctionnement et quand même j'ai 450 000 € et j'ai en capital 100 000 € à rembourser en 2014 ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Monsieur Weber vous l'a dit tout à l'heure, on avait 1,2 million ».

Monsieur Barth : « Arrêtez avec vos histoires ! »

Monsieur Gorzelanczyk : « ça ce sont des histoires ? C'est le nerf de la guerre et vous savez très bien que la CAF c'est le baromètre des baromètres en matière de comptabilité publique ».

Monsieur Barth : « Mais je le sais ».

Monsieur Gorzelanczyk : « D'ailleurs la gestion de Monsieur Barth et de Monsieur Schmitt elle est reconnue, en 2012 les contribuables associés dont je vous donnerai les coordonnées, vous ont mis 4/20 sur la gestion de la dette et sur son évolution 0. Vous êtes dans le flop 3, vous êtes juste derrière Wissembourg ».

Monsieur Barth : « Arrêtez vos paroles qui ne servent à rien, moi j'estime qu'il faut faire des investissements pour avoir des dettes et ce sont des entreprises comme celle de Monsieur Meder qui en ont profité ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Vous êtes un menteur Monsieur Barth ! »

Monsieur Barth : « On relance l'économie, savez-vous que 70% des investissements publics c'est nous qui les faisons ? »

Monsieur Gorzelanczyk : « Vous êtes incapable de faire de la finance Monsieur Barth et vous êtes sorti de toxi 1 par toxi 2 et toxi 3, c'est ça la réalité. Vous avez financé sur 30 ans des choses qui auraient pu être réglées autrement et moins cher ».

Monsieur le Maire : « Ecoutez je propose qu'on se calme ! De toute façon Monsieur Gorzelanczyk, je peux vous communiquer d'autres sites, vous y trouverez du tout et du n'importe quoi ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Je ne suis plus d'accord, à partir d'un certain moment les chiffres veulent dire quelque chose. Une CAF qui passe de 1,2 million à 200 000 ça veut dire quelque chose. Votre CAF est soutenue par des béquilles ».

Monsieur le Maire : « La CAF, la CAF, vous n'avez que ce mot à la bouche ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Mais évidemment, c'est le baromètre par excellence ».

Monsieur le Maire : « Nous maîtrisons les finances et nous sommes sûrs de notre coup ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Non ! »

Monsieur le Maire : « Et on vous le prouvera ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Vous n'avez plus de marge de manœuvre, vous ne pouvez recourir qu'à l'impôt, d'ailleurs vous le savez tellement bien que vous écrivez « je souhaiterais ne pas augmenter l'impôt » sous-entendu « attendez que je sois élu et vous verrez », comme vous l'avez fait la dernière fois, vous avez fait ce qu'il fallait au niveau des promesses et vous n'avez pas tenu votre parole parce que la pression fiscale a été augmentée via la taxe sur l'électricité ».

Monsieur le Maire : « Posez la question aux citoyens ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Ils vont répondre grandeur nature Monsieur Schmitt et vous ne pouvez plus vous abriter derrière des statistiques qui soi-disant ne veulent rien dire, elles ne veulent rien dire quand ça ne vous arrange pas et quand ça vous arrange vous savez où piocher ».

Monsieur le Maire : « Nous avons des recettes : 1 700 000 € cette année qui rentreront dans les caisses de Schweighouse ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Vous en aurez besoin pour financer les investissements que vous faites ».

Monsieur le Maire : « Donc vous voudriez qu'on arrête les investissements ? »

Monsieur Gorzelanczyk : « Vous avez investi énormément tous les ans ».

Monsieur le Maire : « Vous le reconnaissez alors c'est bien ».

Monsieur Gorzelanczyk : « C'est pour ça que vous êtes si mal barré maintenant au niveau de la trésorerie et au niveau de la CAF, vous avez été dispendieux ».

Madame Le Moign : « ça suffit maintenant ! J'en ai marre de vous entendre, on dirait que vous travaillez pour quelqu'un ».

Madame Clady : « Qu'est-ce que vous avez fait pour Schweighouse ? Rien du tout ! »

Monsieur Logel : « Vous encaissiez durant de longs mois des indemnités d'adjoint et vous n'avez jamais rien foutu alors taisez-vous ».

Madame Clady : « Vous n'étiez jamais là ».

Monsieur Gorzelanczyk : « J'ai essayé de dissuader une politique foncière aberrante et désordonnée ».

Monsieur le Maire : « Ecoutez, je vous propose une chose, si vous voulez vous défouler je vous laisse encore 3 minutes... »

Le silence revient dans la salle.

Monsieur Staudenmaier : « J'ai encore une question, après le débat du million, passons à l'argent de poche ! On vend les terrains de la maison Martin à 400 000 € ».

Monsieur le Maire : « Non à 395 000 € ».

Monsieur Staudenmaier : « On les achetés à 395 000 €, il y a eu une étude, la maison a été démolie, tout ça est revenu à près de 500 000 €, donc c'est un peu de l'argent de poche, ce ne sont pas des millions mais c'est quand même ça. Je vois aussi la restructuration du CODEC, on va encore y investir 300 000 € et on est déjà à 1 million ».

Monsieur Barth : « Mais non !! Les travaux n'ont pas été facturés en 2013, toutes les factures passent en 2014, d'accord ? »

Monsieur Zottner : « Pour l'instant on a déjà déboursé 1 million ».

Monsieur Barth : « Mais non ! »

Monsieur le Maire : « Les 300 000 € c'est le coût de l'aménagement du CODEC, ça ne se rajoute plus au chiffre que vous avez annoncé ».

Monsieur Barth : « Les factures n'ont pas été comptabilisées en 2013, ce sont des restes à réaliser si vous voulez ».

Monsieur Staudenmaier : « Ok ! Et la tour potagère elle nous reviendra à combien au total ? »

Monsieur le Maire : « Elle nous reviendra à 70 voire au maximum à 75 000 € avec l'achat, le montage et le fleurissement ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Et c'est pas cher... »

Monsieur le Maire : « C'est une catastrophe ? »

Monsieur Staudenmaier : « Et le socle était prévu dans ce montage ? »

Monsieur le Maire : « Bien sûr, ça fait un an qu'elle devrait être en place, il y a eu une défaillance d'une entreprise en l'occurrence le charpentier qui s'est blessé. Cette tour plaît ou ne plaît pas, ça c'est une autre question. Moi je trouve que c'est une œuvre originale, éducative et vous verrez avec le temps qu'elle sera appréciée par beaucoup de gens ».

Monsieur Staudenmaier : « Elle sera clôturée je pense ? »

Monsieur le Maire : « On verra, une chose après l'autre ».

Monsieur Meder : « Parce que là elle est accessible au public ».

Monsieur le Maire : « Elle sera accessible au public bien sûr ».

Monsieur Staudenmaier : « Et encore une chose au niveau du parc informatique, est-ce qu'on parle uniquement du parc informatique prévu pour l'école ou c'est en général ? »

Monsieur Barth : « On va aller de l'avant, on va acheter un serveur, un TBI, des écrans, etc... Pour l'école on a fait un programme sur 3 ans ».

Monsieur Zottner : « Pour ma gouverne, avec la tour potagère on avait aussi reçu ou acheté un pont couvert, est-ce qu'on peut en savoir plus ? »

Monsieur le Maire : « Pour l'instant on attend que la tour potagère soit en place et après on verra avec l'autre structure qui est stockée aux ateliers techniques route de Wintershouse et qui, je vous le rappelle, nous a été offerte, elle ne nous a rien coûté du tout ».

Monsieur Gorzelanczyk : « J'ai encore une question sur les charges du personnel, vous dites que finalement c'est très bien parce qu'on est à 44% comme la moyenne de la strate. Donc dans ce cas-là les statistiques sont bonnes, on s'appuie sur la strate, cette manie de la strate ça devient très fatigant parce que si la strate fait des bêtises, on n'est pas obligé de faire comme elle et on pourrait peut-être s'interroger de savoir si finalement nos frais de personnel ne sont pas un peu élevés en valeur absolue. Je vous rappelle que vous avez en fait 2 DGS + 1 DGS donc les frais de personnel sont certainement trop élevés ».

Monsieur le Maire : « Eh bien trouvez-nous la solution ».

Monsieur Barth : « Si les problèmes se résolvent et vous en connaissez un particulièrement nous pourrions réduire les charges de personnel et la CAF augmentera de ce montant».

Monsieur Gorzelanczyk : « On en a bien besoin mon cher de la CAF ».

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle Monsieur Gorzelanczyk que vous étiez le référent du personnel ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Le référent du personnel imposé, c'était vous et vous seul et vous en avez profité pour me fourguer un bébé malade sur lequel je n'avais aucune prise ».

Monsieur le Maire : « Ce qu'a dit Monsieur Logel est très juste, vous étiez surtout là que pour encaisser votre indemnité et si nous avons des problèmes de personnel c'est vous qui en êtes en grande partie responsable ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Eh bien vous aviez 3 ans pour les régler et qu'est-ce que vous avez fait ? Vous les avez explosé les frais de personnel et maintenant vous vous barricadez derrière une strate pour dire que c'est bien ».

Monsieur le Maire : « Ces histoires de strates, d'endettement comme d'autres choses, à l'approche des élections, les médias, tout à coup, sortent des classements, des modèles, des chiffres. Est-ce que quelqu'un se pose la question de l'endettement de l'état français ? »

Monsieur Gorzelanczyk : « Arrêtez ! Le problème n'est pas là, le problème c'est de savoir qu'au niveau européen il est généralement admis que la dette française est trop importante et qu'il va falloir la baisser y compris au niveau des collectivités locales mais vous comme vous n'avez aucune marge de manœuvre, qu'est-ce que vous ferez ? Vous augmenterez la pression fiscale je vous le prédis ».

Monsieur le Maire : « Je vais quand même vous communiquer le chiffre pour votre information générale, actuellement la dette par habitant au niveau national oscille entre 27 000 et 30 000 €, donc, avec notre dette, les Schweighousiens doivent 1.200 € de plus».

Monsieur Gorzelanczyk : « C'est un raccourci inouï ça, cela montre que vous n'y connaissez vraiment rien ! »

Monsieur le Maire : « Pourquoi vous ne vous présentez pas aux prochaines élections, vous seriez le maire parfait ! »

Monsieur Gorzelanczyk : « Je vous ai toujours dit que je ne voulais pas de ce poste ».

Madame Clady : « Heureusement ! »

Monsieur Gorzelanczyk : « Vous m'avez toujours vécu, cher ami, comme un concurrent potentiel, ce qui a valu les reniements que vous savez ».

Monsieur le Maire : « On va arrêter là la discussion, s'il n'y a plus de questions, je clos le débat sur le DOB ».

Le Conseil Municipal en prend acte

5. Affectation du produit de la location de la chasse (N°2014DEL_0028)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurances Accidents Agricoles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de ne pas affecter le produit de la location de la chasse au paiement des cotisations 2013 de la Caisse d'Assurances Accidents Agricoles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE de ne pas affecter le produit de la location de la chasse au paiement des cotisations 2013 de la Caisse d'Assurances Accidents Agricoles.**

INVESTISSEMENTS

6. Acquisition parcelle OTT Raymond (N°2014DEL_0029)

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur OTT Raymond, domicilié à Haguenau 21 rue du Hêtre, souhaite céder à la commune la parcelle suivante :

- Section 12 parcelle n° 71 lieudit Eisenbruch d'une contenance de 7,39 ares.

Il signale que par délibération du 25 novembre dernier le prix de l'are pour un pré ou champ a été fixé à 95,00 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir la parcelle ci-dessus référencée au prix total de 702,05 euros,
- De charger Maître Laetitia ADOLFF, notaire à Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives,

- De prendre acte de ce que, conformément aux articles 5-48 et 66 de la loi 82-21 du 2/3/1982 modifiée, toutes les acquisitions immobilières faites par la commune sont exonérées de timbre et d'enregistrement. Par ailleurs, un arrêté préfectoral d'utilité publique n'est plus exigé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle ci-dessus référencée au prix total de 702,05 euros,**
- **CHARGE Maître Laetitia ADOLFF, notaire à Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives,**
- **PREND ACTE de ce que, conformément aux articles 5-48 et 66 de la loi 82-21 du 2/3/1982 modifiée, toutes les acquisitions immobilières faites par la commune sont exonérées de timbre et d'enregistrement. Par ailleurs, un arrêté préfectoral d'utilité publique n'est plus exigé.**

7. Acquisition parcelle HARTMANN Emmy (N°2014DEL_0030)

Monsieur le Maire signale à l'assemblée qu'outre la parcelle du lieudit Krautgarten, il y a lieu de régulariser en même temps une autre parcelle, appartenant à Mme HARTMANN Emmy qui est actuellement sous régime de la sauvegarde de justice à ST BRIEUC, et cadastrée :

- Section 12 parcelle n° 395 lieudit Eisenbruch d'une contenance de 7,15 ares

Il signale que par délibération du 25 novembre dernier le prix de l'are pour un pré ou champ a été fixé à 95,00 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à acquérir la parcelle ci-dessus référencée au prix total de 679,25 euros,
- De charger Maître Laetitia ADOLFF, notaire à Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives,
- De prendre acte de ce que, conformément aux articles 5-48 et 66 de la loi 82-21 du 2/3/1982 modifiée, toutes les acquisitions immobilières faites par la commune sont exonérées de timbre et d'enregistrement. Par ailleurs, un arrêté préfectoral d'utilité publique n'est plus exigé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle ci-dessus référencée au prix total de 679,25 euros,**
- **CHARGE Maître Laetitia ADOLFF, notaire à Soultz-sous-Forêts de la rédaction de l'acte.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives,**
- **PREND ACTE de ce que, conformément aux articles 5-48 et 66 de la loi 82-21 du 2/3/1982 modifiée, toutes les acquisitions immobilières faites par la commune sont exonérées de timbre et d'enregistrement. Par ailleurs, un arrêté préfectoral d'utilité publique n'est plus exigé.**

8. Acquisition de deux parties de parcelles à Mme MEYRAN et M. ARTI (N°2014DEL_0031)

Madame Meryan et Monsieur Ibrahim Arti ont acquis les parcelles 61 et 62 section 50 pour y construire 7 logements. Ces parcelles jouxtent à l'arrière la parcelle communale (n° 269 section 50) qui forme le fossé commun.

Pour tenir compte du recul nécessaire pour l'entretien de ce fossé, comblé partiellement, les riverains ne construisent leurs clôtures que sur cette limite de recul.

Madame Meryan et Monsieur Ibrahim Arti feront de même. De plus ils céderont cette marge de recul à la commune pour l'euro symbolique. Ces deux parties de parcelles représentent 0.53 are.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'acquérir ces deux parties de parcelles précitées à l'Euro symbolique,
- De prendre en charge les frais d'arpentage et de notaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Madame Brunner : « C'est un petit collectif ? »

Monsieur le Maire : « Oui, de 7 logements et c'est le premier qui se voit appliquer notre dernière modification de POS. A partir de maintenant tous les collectifs qui dépassent 400 m² constructibles ont l'obligation d'intégrer des logements conventionnés, qui seront peut-être gérés par la SEM, nous sommes en négociations avec Monsieur Arti ».

Monsieur Weber : « Combien d'étages ? »

Monsieur le Maire : « deux étages, ce sera un collectif classique qui respecte le POS en vigueur ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'acquérir ces deux parties de parcelles précitées à l'Euro symbolique,**
- **DECIDE de prendre en charge les frais d'arpentage et de notaire,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.**

DEMANDES DE SUBVENTIONS

9. Ecole maternelle du Bocksberg

Déplacement à la salle Kaeufling (N°2014DEL_0032)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par la directrice de l'école maternelle du Bocksberg pour une demande de subvention concernant un déplacement en car des tous petits au Centre Culturel et Sportif Robert Kaeufling le 31 janvier 2014.

Le montant total de la facture s'élève à 44 € et **Monsieur le Maire** propose au Conseil de prendre en charge la totalité de ce montant.

Le Conseil Municipal doit en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 44 € à l'école maternelle du Bocksberg.**

Transport des élèves à la piscine (N°2014DEL_0033)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par la directrice de l'école maternelle du Bocksberg pour une demande de subvention concernant le transport des élèves à la piscine « Les Aqualies » de Niederbronn. Le montant total prévu pour le troisième trimestre s'élève à 840 € et **Monsieur le Maire** propose de prendre en charge 70% de ce montant soit une somme de 588 €.

Le Conseil Municipal doit en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 588 € à l'école maternelle du Bocksberg.**

10. Paroisse catholique (N°2014DEL_0034)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par la Paroisse catholique pour une demande de subvention concernant l'entretien mécanique et électrique des 3 cloches de l'église. La facture s'élève à 115,30 € et **Monsieur le Maire** propose au Conseil de prendre en charge la totalité des frais.

Le Conseil Municipal aura à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 115,30 € à la paroisse catholique.**

11. Paroisse protestante (N°2014DEL_0035)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité par le Président de l'association du foyer de la paroisse protestante pour une demande de subvention concernant le changement des dalles du plafond de la grande salle du foyer paroissial ainsi que le remplacement de la double porte se situant entre le sas d'entrée et la salle. Suite à tous ces travaux, qui occasionneront certains dégâts, il sera nécessaire de faire des travaux de peinture du foyer, comprenant la grande salle, la cuisine, l'entrée, les toilettes et la scène. Afin de ne pas avoir de déperditions de chaleur, il est également prévu l'acquisition d'un rideau de scène. De plus, après le passage de la Commission de Sécurité, l'association doit réaliser des travaux de mise aux normes, à savoir l'installation d'une porte coupe-feu entre la scène et la salle arrière et des travaux de conformité gaz.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge 30% du montant total des travaux concernant les économies d'énergies et 15% du montant total des autres travaux sur présentation des factures acquittées.

Le Conseil Municipal doit en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de prendre en charge 30% du montant total des travaux concernant les économies d'énergie et 15% du montant total des autres travaux sur présentation des factures acquittées.**

12. Association Protection Faune et Flore de Haguenau et Environs (N°2014DEL_0036)

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 2 juillet 2012 instituant une convention entre la commune et l'association. Afin d'optimiser la gestion sur la faune et la flore locale, Monsieur le Maire souhaite que le partenariat avec l'association Protection Faune et Flore de Haguenau et environs reste en place.

L'association s'engage à faire un suivi hivernal par baguage de l'avifaune présente et un suivi régulier de son évolution, ainsi qu'état des lieux des populations d'amphibiens présents sur le ban communal. L'association se réservera le droit de faire des propositions qui viseront à maintenir ou à améliorer le statut des espèces répertoriées.

Monsieur le Maire propose au Conseil le versement de la subvention annuelle soit une somme de 1 000 € et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 1 000 € à l'Association Protection Faune et Flore de Haguenau et Environs.**

DIVERS

13. Marchés publics

Monsieur le Maire, dans le cadre de sa délégation, informe le Conseil Municipal sur les marchés publics attribués.

Monsieur Bock : « Pour l'appel d'offres concernant le parking de la maison Jung c'est l'entreprise Jean Lefebvre qui a été retenue pour un montant de 67 803,45 €. Pour la réfection du mur du parking de la maison Jung c'est l'entreprise Perraut qui est retenue pour un montant de 2 340 € et en ce qui concerne les travaux de toiture et de désamiantage du CODEC, le lot n°1 (Voirie Réseau et Distribution) a été attribué à l'entreprise Koell de Schweighouse pour un montant de 27 706,62 € ».

Courrier

Monsieur le Maire : « Je vais vous lire un courrier qui nous est parvenu aujourd'hui et qui fait plaisir, cela vous concerne toutes et tous : *Monsieur le Maire, le réaménagement d'une partie du complexe sportif ainsi que la création des chemins reliant la rue des Sports à la Moder ont été accueillis avec un grand enthousiasme par les riverains et les promeneurs. Les personnes à mobilité réduite peuvent également et enfin accéder aux installations extérieures et en profiter pleinement. Nous tenions donc à féliciter et à remercier Monsieur le Maire ainsi que son équipe qui sont toujours à l'écoute des doléances des riverains. Les riverains, 15 rue Muhlmatt* ».

E.S.

Monsieur le Maire : « Je vais également vous faire lecture d'un courrier que nous avons envoyé à l'ES le 10 janvier dernier : *Lors de notre rencontre dans vos locaux, avec notamment M. Jean-Marc Suss et M. Cyrille Faux, nous avons évoqué la possibilité d'étudier le déplacement, à terme, des lignes 63 KV à Schweighouse. Nous vous demandons donc d'étudier la faisabilité technique et financière de déplacer ou d'enterrer les lignes 63 000 V Haguenau-Pfaffenhoffen 1 et 2 qui traversent actuellement la partie urbanisée de Schweighouse. Dans ces études, il faut aussi intégrer la ligne qui dessert l'usine Sonoco. Nous souhaitons également que*

vous réalisiez un rapport de mesure du champ magnétique sur le terrain du Krautgarten, à proximité de la ligne de 63 000 V. En vous remerciant d'avance, veuillez... ».

Monsieur le Maire : « Voici leur réponse datée du 7 février 2014 : *Monsieur le Maire, faisant suite à votre courrier du 10 janvier 2014, je vous prie de trouver, ci-annexé, les rapports de mesures de champ magnétique (CM) au voisinage de la ligne 63 000 V Haguenau-Pfaffenhoffen au lieu-dit Krautgarten que nous avons réalisées le 5 février dernier à Schweighouse-sur-Moder. L'étude du déplacement ou de l'enfouissement de la ligne 63 KV est de son côté en cours et M. Faux reviendra prochainement vers vous afin d'avoir des précisions complémentaires. Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie... ».*

Monsieur le Maire : « Nous sommes en négociations sérieuses avec ES pour le déplacement ou l'enfouissement de cette ligne qui traverse tout Schweighouse . Monsieur Weber, vous auriez aussi pu entreprendre cette démarche à l'époque ».

Monsieur Weber : « C'est d'ailleurs moi qui vous l'avais suggéré ici lors d'une réunion avec ES, c'était le moment de mettre la pression voilà, je vous le rappelle et ça remonte à 3 ou 4 mois ».

Pavillon Orange

Monsieur le Maire : « Alors Schweighouse n'est pas seulement citée pour son endettement Monsieur Gorzelanczyk, une revue spécialisée nous a classé première commune d'Alsace à être labellisée « Pavillon Orange », elle a obtenu cette distinction en 2013 après avoir satisfait au test de sa politique de gestion des risques majeurs, qui sont principalement liés aux inondations. Nous avons un document sur notre site, tout le monde peut le consulter, nous sommes la première commune alsacienne, voilà ! Nous avons également obtenu la distinction «3 libellules » pour la suppression des produits phytosanitaires, nous sommes une des rares communes en Alsace à avoir obtenu cette distinction ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Il ne reste plus qu'à adopter l'APBV au Haslen comme cela vous retrouverez vos galons d'écologiste ».

Monsieur le Maire : « Qui vous dit que ça ne sera pas fait ? »

Monsieur Gorzelanczyk : « Electoralement vous êtes bien capable de virer votre cuti ! »

Pôle tennistique

Monsieur Bock : « Je vais encore tout juste répondre à Madame Brunner au sujet du tennis. La seule chose qui a été faite pour l'instant ce sont les terrains extérieurs et rien n'a été fait depuis. Les courts extérieurs sont en cours d'achèvement, il reste à mettre en place les mâts, les lampes et ceci fait partie du marché. Rien n'a été modifié ni ajouté depuis ».

Zone d'activités

Monsieur Barth : « l'immeuble NTN qui se trouve à côté de la crèche inter- entreprises a été vendu, le contrat de vente a été signé le 28 février, il y a deux investisseurs qui sont intéressés, d'une part pour une réserve foncière et d'autre part pour l'implantation de commerces qui se situeront en face de ceux déjà prévus à la suite de la crèche. L'immeuble sera démoli ».

Piste cyclable

Monsieur Meder : « J'ai une question concernant la piste cyclable et la passerelle qui a été faite le long de la Moder. Pourquoi vous l'avez déplacée de 200 m par rapport au pont ? Ce n'est pas pratique pour les piétons qui doivent marcher le long de la route pour aller faire leurs courses à Auchan, vous croyez peut-être qu'ils vont faire le détour ? »

Monsieur le Maire : « On a mis cette passerelle à la place de celle existante, c'est tout. Nous n'avons pas le droit de faire autre chose, ni de créer des passerelles sur la Moder à tort et à travers. Mais nous avons aussi soulevé cette idée ».

Monsieur Meder : « C'est sûr que ça aurait eu un autre coût mais au moins ça aurait été pratiqué. Le matin quand je suis au bureau, je vois les gens qui passent, le samedi quand ils rentrent avec leurs sacs de courses, ce n'est pas rigolo ».

Monsieur Acker : « Et comment faisaient-ils avant ? »

Monsieur Meder : « Mais avant c'était pareil, ça ne change rien du tout, ils ne vont pas l'utiliser ».

Monsieur Acker : « Mais si ».

Monsieur Meder : « Mais non ! On n'a pas payé une piste cyclable touristique ? »

Monsieur Acker : « Il suffit de mettre un traçage au sol et puis ce sera réglé ».

Monsieur Meder : « Ah bon ! Vous auriez pu laisser la piste de l'autre côté de la route parce que comme c'est là, une fois tu vas à gauche, une fois tu vas à droite, c'est n'importe quoi et c'est dangereux ! »

Monsieur Acker : « C'est votre avis. En tous les cas on a une continuité de pistes cyclables et je tiens aussi à vous dire que le 15 juin prochain le Conseil Général organise une journée sur les pistes cyclables et la commune a été retenue pour ça parce que nous sommes ceux qui avons mis en place le plus grand nombre de kilomètres de pistes cyclables depuis ces trois dernières années. Le départ de cette journée « vélo » aura lieu sur le parking de la salle Kaeufling ».

Monsieur Meder : « Oui mais ce ne sont pas que les pistes cyclables, c'est aussi pour les piétons ».

Monsieur Acker : « On ne va pas mettre une passerelle en place pour les cyclistes et une autre pour les piétons ! »

Monsieur Meder : « La passerelle à droite de la Moder est prévue pour les cyclistes, pas pour les piétons ».

Monsieur Acker : « Oui ».

Monsieur Meder : « Et les piétons marchent de l'autre côté alors oui, il faut faire un traçage au sol ».

Monsieur Acker : « Vous pinaillez Monsieur Meder ! »

Monsieur Meder : « Non, je suis un utilisateur des pistes cyclables et les pistes je les connais, d'ailleurs devant chez moi, c'est très bien ».

Monsieur Bock : « Le but c'était vraiment le raccordement des pistes cyclables, les piétons, c'est vrai qu'à cet emplacement, ça leur fait faire un détour. Mais il y a très peu de gens qui marchent sur cette partie-là ».

Monsieur Meder : « Ah si si ! »

Monsieur Bock : « Le Conseil Général a remis une partie de piste cyclable à l'entrée de Schweighouse, au niveau du foyer protestant ».

Monsieur Meder : « Il y a un autre problème avec cette passerelle, c'est qu'elle est trop haute par rapport à la route, pour une personne handicapée vous n'êtes pas au 5% ».

Monsieur le Maire : « Normalement si ».

Monsieur Bock : « Je ne pense pas que nous nous soyons trompés à ce point-là ! »

Monsieur Barth : « La hauteur c'est la police de l'eau qui l'a déterminée ».

Monsieur Meder : « Oui mais alors il faudrait faire une rampe handicapé parce que si Monsieur Kuster veut passer par là-bas il faut que vous soyez dans les normes ».

Monsieur Logel : « Avant Monsieur Kuster se déplaçait aussi ».

Monsieur Meder : « Mais là-bas il ne peut pas, maintenant on a fait une piste cyclable pour cyclistes et piétons mais Monsieur Kuster ne pourra pas s'en servir ».

Madame Kuster : « Je ne voudrais pas qu'on parle spécialement de Monsieur Kuster, il n'est pas le seul à Schweighouse, il y a d'autres personnes handicapées. Le trottoir est trop étroit et comme il a l'habitude de se promener seul, il ne pouvait jamais traverser la rivière parce que c'était inaccessible pour lui et je suppose que Monsieur Meder veut vous dire que si déjà vous avez engagé des travaux, ce serait bien que les personnes à mobilité réduite puissent aussi traverser sans problème ».

Monsieur Meder : « Moi je vois les travaux finis avant qu'ils ne le soient ».

Monsieur Acker : « Est-ce qu'il a une meilleure possibilité de se déplacer actuellement ? Actuellement devant chez lui est-ce que c'est mieux ? »

Madame Kuster : « Non, il rencontre beaucoup de problèmes et vous le savez, il vous l'a déjà dit. Les gens se garent sur la piste cyclable et mettent les warning ».

Monsieur Acker : « Je vous ai déjà aussi vu stationner là-bas ».

Madame Kuster : « Pas sur la piste cyclable, je regrette ».

Monsieur Acker : « Je suis désolé mais on peut en parler tout à l'heure ».

Madame Kuster : « C'est peut-être juste pour sortir une voiture et en mettre une autre mais je ne reste pas sur la piste cyclable. Et un jour où j'étais absente, on nous a déchargé du bois et des bénévoles ont sorti la voiture de Roland, ils l'ont mise sur la piste cyclable mais je n'étais pas là ce jour-là et j'ai été la première outrée de voir ça car je suis contre le fait de se garer sur une piste cyclable, je suis très à cheval sur les principes par rapport à cela ».

Cimetière

Madame Kuster : « Est-ce que vous êtes au courant que le cimetière est envahi par des lapins ? »

Monsieur le Maire : « Bien sûr et vous n'êtes pas la première personne qui me le signale »

Madame Kuster : « On m'a dit que les gens garnissent les tombes avec de très belles fleurs et ils sont désespérés parce que les lapins et apparemment aussi un chevreuil dévorent toutes les plantations ».

Monsieur le Maire : « mais où sont les chasseurs ?! »

Madame Kuster : « Une personne m'a dit qu'il faudrait les tuer mais moi je ne suis pas pour. Avez-vous déjà fait quelque chose ? Avez-vous une solution ? »

Monsieur le Maire : « On a déjà grillagé tout l'arrière ».

Monsieur Meder : « Oui mais les lapins sont à l'intérieur ! Ils ont leurs terriers dans le cimetière ».

Monsieur le Maire : « Oui mais c'est quoi la solution ? Lorsque j'étais jeune, j'ai souvenir des chasseurs qui parlaient de cet endroit et qui tiraient des lapins dans ce coin-là. A mon avis ces lapins étaient d'abord dans le parc de la maison de retraite et lorsqu'on a commencé à construire le PASA, ils se sont déplacés vers le cimetière. Attendez le programme de Schweighouse Autrement, nous avons prévu de traiter le cimetière dans

sa totalité. Mais je comprends les gens, le cimetière c'est très important pour tout le monde et ne croyez surtout pas que l'on ne tienne pas compte de ce problème. Nous essaierons de le résoudre ».

Bestiaire

Monsieur Gorzelanczyk : « Puisque nous étions en pleine bestialité, je vais continuer. Je voulais vous demander Monsieur le Maire comment vous allez donc renouveler le bestiaire de Schweighouse, le bestiaire c'est l'équivalent du zoo, il y avait les lapins, il y a les cigognes qui ne sont pas de retour, elles ont du mal à atterrir, la licorne n'a plus ni corne ni queue, les perroquets s'envolent vers des cieux plus cléments, il ne restera bientôt plus que l'espèce endémique du pigeon de Haguenau qui tend à coloniser tout l'espace, alors comment vous allez renouveler le bestiaire ? Allez-vous réparer la licorne ? La queue est tombée d'après ce que j'ai vu, pourquoi ? »

Monsieur le Maire : « Parce qu'elle a été vandalisée, c'est tout et ça ne fait que la 6^{ème} fois. La sorcière « bien-aimée » restaurée qui se trouve actuellement à l'entrée de la salle Kaeufling avait aussi été saccagée. J'avais demandé, à l'époque, aux services de tout laisser en l'état pendant 8 jours pour que les gens qui passent à côté voient ce qui se passe et ce qui se fait. Alors bien sûr que j'ai vu la licorne et elle aussi sera réparée ».

Gagée des prés

Monsieur Gorzelanczyk : « Alors dernière question, aussi sur le mode humoristique, ce conseil en a un peu besoin quand même, une rumeur persistante voudrait que vous hébergiez toutes les gagées des prés qui seraient transplantées en la tour potagère. C'est une idée Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Oui c'est une idée que j'accepte volontiers Monsieur Gorzelanczyk ».

Monsieur Acker : « Décidemment Monsieur Gorzelanczyk on ne peut rien vous cacher ! »

Monsieur Gorzelanczyk : « Vous avez compris enfin ! »

Monsieur Acker : « Vous êtes un cérébral vous ! »

Monsieur Gorzelanczyk : « Oui vous avez l'air de l'être, invertébré ! »

Monsieur Acker : « Invertébré !! Je veux que ceci soit consigné dans le procès-verbal »

Monsieur le Maire : « Monsieur Gorzelanczyk, c'est votre dernier Conseil Municipal, ça c'est sûr et certain, donc je vous propose... »

Monsieur Gorzelanczyk : « Non ce n'est pas mon dernier, je vais animer un comité citoyen pour la baisse du prix de l'eau et un autre pour sortir du prêt toxique ».

Monsieur le Maire : « Le prêt toxique c'est réglé ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Non ce n'est pas réglé, ça va être difficile d'en sortir mais... Bon qu'est-ce que vous me proposez ? »

Madame Halter : « Monsieur Gorzelanczyk, faites attention à votre santé, vous vous énervez beaucoup, ménagez-vous un petit peu ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Merci ! »

Monsieur le Maire : « Je vous propose de prendre votre bâton de pèlerin et d'aller déplanter toutes ces gagées des prés que vous allez les replanter dans la tour potagère. Vous créez une association avec des gens sympathiques comme vous et, en plus, vous serez subventionné par la commune ».

Monsieur Gorzelanczyk : « Je vais réfléchir à cela ».

Dernière intervention de Monsieur Weber

Monsieur Weber : « Comme c'est aujourd'hui mon dernier Conseil Municipal, après y avoir siégé pendant 19 années, je tiens à remercier de façon tout à fait officielle et en toute sincérité les 3 maires que j'ai côtoyés dans cette Assemblée.

Et comme, Monsieur le Maire, vous n'aviez jamais eu un mot de reconnaissance, voire de respect vis-à-vis de ceux qui vous ont précédé, notamment le dernier, je me permets donc de réparer cette omission.

Tout d'abord la commune ne remerciera jamais assez le maire Robert Kaeufling d'avoir géré financièrement sa commune de façon exemplaire. On lui doit, entre autre, la construction du Centre de 1^{ère} Intervention, l'aménagement de la zone d'activité du Ried, l'extension des lotissements jusqu'avant les Haslen et, tout à la fin, malgré la maladie qui le rongeaient, les prémices du complexe qui porte aujourd'hui son nom.

Ensuite est venu aux responsabilités Bernard Loesch, dont j'avais dit ici même après les élections de mars 2008 de ne jamais oublier, malgré sa défaite, son énorme bilan et tout ce qu'il a entrepris pour notre commune.

- Sur le plan de la démocratie locale : mise en place d'un Conseil Municipal des enfants, en plus il faisait vivre les commissions municipales ;
- Sur le plan de l'animation, de la culture : il a soutenu le travail colossal de l'équipe de l'OMSALS de l'époque, il a encouragé les associations, telle que l'EMM, il a permis au festival Summerlied de se développer, il est à l'origine de la création d'un relais culturel cité partout en Alsace comme exemplaire ;
- Sur le plan de l'éducation : il était à l'origine d'un vrai travail d'équipe entre le corps enseignant et la municipalité, où régnait l'ouverture et la volonté de faire avancer les projets éducatifs ;
- Sur le plan du cadre de vie et de la sécurité : réaménagement d'un grand nombre de rue dans les lotissements avec l'amélioration de l'éclairage public, refonte là où c'était nécessaire du sens de circulation avec mise en place de limitation de vitesse et je peux vous dire que c'était extrêmement courageux de sa part, notamment lorsqu'il devait affronter la colère des riverains qui craignaient pour leur confort personnel, n'est-ce pas Joël Acker ? ;
- Sur le plan des travaux, le bilan est tout simplement impressionnant : construction de la salle Robert Kaeufling, du club house du Foot, aménagement et ouverture au public de la Villa et son parc, construction de la station d'épuration, construction de l'ensemble Maison Rotter, et j'en passe ;
- Au niveau de l'intercommunalité : n'oubliez jamais que c'était lui qui était à l'initiative de la COM COM avec Haguenau et non l'inverse parce qu'il voyait bien que l'avenir du SIVOM n'était plus viable dans l'intérêt de Schweighouse et des communes qui le composait. C'est également lui qui, avec Haguenau, a créé le réseau RITMO. Il était également particulièrement dynamique, en tant que vice-président du SMITOM, rien ne se faisait à l'usine d'incinération sans son aval et c'était à l'époque où celle-ci a énormément investi pour l'environnement : traitement des fumées pour la rendre une des plus propres d'Europe, plus la construction d'un Co générateur ;
- Et s'il était resté aux affaires, on aurait aujourd'hui une compagnie de gendarmerie basée à l'entrée du village qui n'aurait rien coûté à notre commune, un périscolaire opérationnel pour le plus grand bien de nos enfants et de leurs parents, un terrain de foot synthétique, un pôle tennistique rénové et adapté aux besoins du club c'est-à-dire sans visé pharaonique, toujours un relais culturel dynamique pour le plus grand bien de nos jeunes et moins jeunes ;
- Bref, comme vous pouvez le voir, un bilan quand même assez impressionnant en 10 années de gestion de notre commune, et le tout, cerise sur le gâteau, avec une situation financière saine : un encours de prêt de 3 Millions d'euros et une trésorerie disponible pour le financement du périscolaire et du synthétique de 1,6 M€). Certes, il y avait le prêt toxique, mais aujourd'hui avec du recul on peut dire que sa sortie n'a pas été gérée au mieux, et que tout le bruit qu'a fait la nouvelle équipe pendant 3-4 ans autour de ce prêt vis-à-vis de l'organisme financier n'a fait que desservir notre commune dans le cadre de la stratégie de la renégociation.
- Je pense donc, très humblement, qu'on ne pourra jamais assez remercier le Maire Bernard Loesch pour tout ce travail effectué, non pas dans un intérêt purement idéologique, mais tout simplement tourné vers un seul but à savoir le bien commun.

Il ne me reste plus qu'à évoquer le travail du 3^{ème} Maire que j'ai eu le loisir de connaître pendant mes fonctions d'élu.

- Là aussi je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur Schmitt, pour votre engagement. Je suis persuadé que vous l'avez fait en votre âme et conscience, que vous l'avez fait, comme on dit vulgairement, avec vos tripes, que vous avez beaucoup donné de votre personne, tout comme votre équipe rapprochée. Et pour cela, nous vous devons, et la population de Schweighouse vous doit, également le respect.
- Par contre, force est de constater que votre bilan, après 6 années de mandat, est loin d'être à la hauteur de vos illustres prédécesseurs, on pourra même y rajouter le comparatif avec les maires Wendling et Knecht .
- Malheureusement vous avez été incapable, et toute l'équipe confondue, de faire fructifier le travail engagé par votre prédécesseur : à la poubelle le projet gendarmerie, à la corbeille le projet périscolaire, au diable le relais culturel maladroitement orchestré par un audit volontairement et honteusement manipulé par votre équipe, sans compter des associations, comme l'EMM, un fleuron de la Région, obligé de jeter l'éponge.
- La seule réalisation positive fut l'aménagement du rondpoint Sonoco avec l'aménagement de la rue de la gare et là aussi, les 2 Millions d'euros qu'ont coûté ce rond-point, auraient dû être payés majoritairement par le Département, car il est situé sur une route appartenant au Département et pourquoi pas une partie financée par la Com Com compétente pour les zones d'activités.
- Globalement on retiendra donc de votre mandat des acquisitions immobilières et foncières irréflechies, désordonnées, surpayées ayant entraîné l'explosion de l'endettement actuel.
- On retiendra également la création d'une police municipale autant décriée qu'inefficace et dont vous-même, dans votre sphère privée, vous évoquez le fait que vous regrettez sa mise en place. Laquelle police, ainsi qu'un bon nombre de vos employés municipaux, ne vous causent que, au mieux, des tracas de management, au pire des contentieux au Tribunal Administratif. C'est d'ailleurs ici en Conseil Municipal que vous avez affirmé officiellement ne plus vouloir vous occuper du personnel une fois réélu maire ; mais quelle idée, sachant que c'est une des principales prérogatives de votre fonction et que le moral et donc le bien-être au travail de nos employés y est étroitement lié.
- Et de cette gestion désastreuse on retiendra l'effondrement de notre CAF, c'est-à-dire la quasi impossibilité de financer nos prochains investissements avec nos fonds propres mais uniquement avec de l'emprunt, et à fortiori sur 30 ans, soit le double du temps de remboursement normalement prévu.
- Vous aviez pourtant tout pour réussir :
 - o Vous démarriez, je le répète, avec des finances saines vous conférant d'énormes marges de manœuvre, malheureusement inconsciemment dilapidé dans des acquisitions immobilières effrénées au lieu de les investir dans des infrastructures destinées à l'amélioration de la qualité de vie de nos habitants ;
 - o Et vous avez bénéficié, au-moins les 3 premières années (c'est-à-dire avant que vous ayez viré un des vôtres), d'une Opposition au nom de Schweighouse Renouveau qui ne fut jamais dans l'agressivité et le déni, comme vous pouviez l'être entre 2002 et 2008. D'ailleurs, contrairement à vous à cette époque, nous n'avions jamais comme objectif de nuire, de détruire, de casser votre travail par tout moyen, fussent-ils répréhensibles par la morale (confère tous vos articles que vous avez fait paraître à l'époque sans scrupules et sans retenue dans cette fameuse revue qui ne fut qu'un ramassis de délations et de ragots malsains).

Aussi, et je terminerai par-là, je tiens également à remercier mes 5 colistiers (Gisèle Rinié remplacée en cours de mandat par Sabine Brunner, Dominique Kuster, Rémy Meder, Robert Staudenmaier et Dany Zottner) et tous ceux et celles qui nous ont toujours soutenu durant ces 6 dernières années, et de leur faire part de toute l'estime que je leur porte.

Je ne leur serai jamais assez reconnaissant de m'avoir fait confiance en début de mandat, le temps de bien comprendre les enjeux et surtout de faire la part des choses entre les mensonges honteusement relevés dans votre audit sur la culture par rapport à la réalité des faits et après, d'avoir fait en sorte qu'on soit toujours resté soudé face à une municipalité, il faut bien le dire, qui nous a, sauf en séance du Conseil Municipal, très souvent ignoré.

Mesdames et messieurs, encore merci pour votre écoute, car je tenais, une dernière fois, à saisir l'occasion qui m'était donnée ce soir, pour :

- rappeler, avant qu'on ne les oublie, un certain nombre de vérités, un certain nombre de faits d'un passé récent mais qui vont nous poursuivre encore de longues années,
- de remercier les maires avec lesquels j'ai travaillé ou juste côtoyé,
- Et enfin, de souhaiter bon courage aux futurs responsables, car, croyez-moi il en faudra, tout en espérant, comme beaucoup de nos concitoyens, que la sérénité et la prise en compte de l'intérêt commun, telles qu'on a pu les connaître il y a encore de ça quelques années en arrière, reviennent à nouveau dans notre commune.

MERCI ».

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h20.